

COMMUNE DE  
L'HORME  
Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mîl Vingt-quatre, le 09 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement, conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

**Présents :** BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, ROSSI Xavier, OUAKKOUCHE Dalila, VINCENT Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Ericka, BERNOU Philippe, BECH Françoise, VINCENT Pierre, NOTO CAMPANELLA Camille, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angéline, BERNAUD Didier, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, CHARVIEUX Sandra, GRATESSOLE Celyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain

**Absents excusés :** MILLET Gaëtan, FRANCOIS Pascale, EYRIGNOUX Sophie, HOSNI Mohammed qui ont donné procuration respectivement à NOTO CAMPANELLA Camille, HILTGUN Luca, CHAPUIS Laurent et CHARVIEUX Sandra

**Secrétaire de séance :** VAZILLE Angéline

Madame le Maire rappelle/expose :

- Aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux pour « coupure nocturne Eclairage public 2024 » ;
- Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents ;
- Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente, et il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Coût du projet actuel :			
Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Travaux pour coupure nocturne Eclairage public 2024	9 782 €	92.0 %	8 999 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 782 €</b>		<b>8 999 €</b>

*Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.*

☞ L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de :

- **Prendre acte** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Travaux pour coupure nocturne Eclairage public 2024" dans les conditions indiquées ci-

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	23
Votants	27

**Délibérations :** 2024-57

**Objet :** SIEL - Travaux pour coupure nocturne Eclairage public 2024



dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution ;

- **Prendre acte** que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la Métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole ;
- **Approuver** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ;
- **Prendre acte** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE sera effectué en une seule fois.
- **Décider** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années (de 1 à 15 années)
- **Autoriser** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces à intervenir.

L'HORME, le 16 juillet 2024

Mme Le Maire,

La secrétaire de séance,

Audrey BERTHEAS

Angéline VAZILLE

